# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(610)286-2500 (24 Hours) Chemtrec Contract No.: 17567

**Fournisseur** 

**Brodi Specialty Products Ltd** 

3175 14th Avenue Unit 1

Markham On L3R 0H1

Tel: 1-877-744-0751

Fax: 1-877-366-7306

Web: www.brodi.com

### Section 1. Identification

**Manufacturier** 

Brodi Specialty Products Ltd 3175 14th Avenue Unit 1 Markham On L3R 0H1 Tel:1-877-744-0751 Fax: 1-877-366-7306 Web: www.brodi.com

Numéro d'appel d'urgence

Nom du produit

Code

**Utilisations spécifiques** 

Brofix Fiberglass

FG600470550-24

Enduits d'étanchéité et adhésifs

### Section 2. Identification des risques

Statut OSHA/HCS

Classement de la substance ou du mélange

Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger Conseils de prudence

**Prévention** 

Intervention

**Stockage** 

Élimination

Dangers non classés ailleurs

Attention

Peut provoquer une allergie cutanée.

Porter des gants de protection. Ne pas respirer les poussières. Les vêtements de

travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption

cutanée: Obtenir des soins médicaux.

Non applicable.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales,

régionales, nationales et internationales.

Aucun connu.

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 1/12 précédente

### Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Substance/préparation

Mélange

Nom	Numéro CAS	%
Talc , not containing asbestiform fibres	14807-96-6	30 - 60
Verre aux oxydes, produits chimiques	65997-17-3	10 - 30
Polymère d'épichlorhydrine et de bisphénol A	25068-38-6	5 - 10
Titane, dioxyde de	13463-67-7	5 - 10
quartz (SiO2)	14808-60-7	0.1 - 1
trientine	112-24-3	0.1 - 1

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact avec les yeux** Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 2/12 précédente

### Section 4. Premiers soins

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

**Inhalation** Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Contact avec les yeux** 

Ingestion

Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent

se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance

médicale pendant 48 heures.

**Traitements particuliers** Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction** 

**Agents extincteurs** 

appropriés

Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

**Agents extincteurs** 

inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Notional Fire Protection Acc

National Fire Protection Association (États-Unis)



Inflammabilité

Instabilité/Réactivité

**Spécial** 

Produit de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 3/12 précédente

### Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

# Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Petit déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### **Grand déversement**

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

# Section 7. Manutention et entreposage

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 35°C (95°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 4/12 précédente

### Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionne	<u>elle</u>	MPT (	8 heure	s)	LECT	(15 min	ıs)	Plafond			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/ m³	Autre	ppm	mg/ m³	Autre	ppm	mg/ m³	Autre	Notations
Talc , not containing asbestiform fibres	AB 4/2009	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	BC 4/2012	-	2	- 0.1 f/cc	-	-	-	-	-	-	[b]
	ON 1/2013	- - -	2	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- - -	[c] [d]
Verre aux oxydes, produits	QC 12/2012 US ACGIH 4/2014	- - -	- 3 5	2 f/cc - -	- - -	- - -	-	-	- - -	- - -	[e] [f]
chimiques	US ACGIH 4/2014	_	_	1 f/cc	_	_	_	_	_	_	[9]
	AB 4/2009	-	5 5	1 f/cc -	-	-	-	-	-	-	[h] [i]
	BC 4/2014	-	5 -	- 1 f/cc	-	-	-	-	-	-	ÜĴ
	ON 1/2013	-	10 5	- -	-	-	-	-	-	-	[k] [l]
	QC 1/2014	- -	-	1 f/cc 1 f/cc	-	-	-	-	-	- -	[m] [n]
Titane, dioxyde de	US ACGIH 4/2014	-	10 10	- -	-	-	-	-	-	- -	[0]
	AB 4/2009 BC 4/2014	-	10 3 10	-	-	- -	-	-	-	-	[p]
	ON 1/2013 QC 1/2014	-	10 10 10	- - -	-	-	-	-	-	-	[o]
quartz (SiO2)	US ACGIH 3/2012 BC 4/2012	- -	0.025 0.025	- -	-	- -	-	-	-	- -	[r] [b]
	ON 1/2013 QC 12/2012	- -	0.1 0.1	- -	- -	- -	-	-	-	- -	[c] [e]
trientine	ON 1/2013 US AIHA 10/2011	0.5 1	3 -	- -	-	-	-	-	- -	- -	[1] [1]

#### [1]Absorbé par la peau.

Forme: [a]Respirable particulate [b]Respirable [c]Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size–selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 μm at 50 per cent collection efficiency. [d]The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 per cent crystalline silica. [e]La poussière respirable. [f]Fraction inhalable [g]Respirable fibers: length greater than 5 μM; aspect ratio equal to or greater than 3:1 as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification (4-mm objective) phase contrast illumination. [h]Fibres [i]Fibres, total particulate [j]Inhalable [k]Fiber [l]Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 μm at 50 per cent collection efficiency. [m]Respirable fibres: length > 5μm; aspect ratio ≥3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450 times magnification (4-mm objective), using phase-contrast illumination. [n]FIBRES RESPIRABLES (autres que fibres respirables d'amiante) : des objets, autres que fibres respirables d'amiante, ayant une longueur supérieure à 5 μm, un diamètre inférieur à 3 μm et dont le rapport longueur-diamètre est supérieur à 3 :1. [o]La poussière totale. [p]Respirable dust [q]Total dust [r] Respirable fraction

Contrôles d'ingénierie appropriés
Contrôle de l'action des agents d'environnement

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 5/12 précédente

### Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

#### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le

visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires

et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection respiratoire Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à

une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur

retenu.

Protection de la peau

Protection des mains Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants

étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la

durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche

exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation

de ce produit.

Autre protection pour la

peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette

sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand

une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique** Solide.

CouleurVert.-Blanc. [Pâle]OdeurAcre.-Sulfureux. [Fort]

Seuil de l'odeurNon disponible.pHNon applicable.Point de fusionNon disponible.Point d'ébullitionNon disponible.

Point d'éclair Vase clos: >93.3°C (>199.9°F) [Setaflash.] [Le produit n'entretient pas une combustion.]

Vitesse d'évaporation Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible.

Limites inférieure et Non disponible.

(d'inflammation)

supérieure d'explosion

Pression de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative 1.972

Solubilité Facilement soluble dans les substances suivantes: méthanol et acétone.

Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 6/12 précédente

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Solubilité dans l'eau Non applicable.

Température d'auto- Non disponible.

inflammation

Température de >220°C (>428°F)

décomposition

**Viscosité** 

Cinématique (température ambiante): Non applicable.

Cinématique (40°C (104°F)): Non applicable.

### Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

**Stabilité chimique** Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

Conditions à éviter Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### Section 11. Information toxicologique

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
reaction product: bisphenol-A- (epichlorhydrin); epoxy resin	DL50 Cutané	Lapin	23000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>15000 mg/kg	-

#### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
reaction product: bisphenol-A- (epichlorhydrin); epoxy resin	Yeux - Modérément irritant	Mammifère - espèces non précisées	-	-	-
	Peau - Modérément irritant	Mammifère - espèces non précisées	-	1	-

#### **Sensibilisation**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
reaction product: bisphenol-A- (epichlorhydrin); epoxy resin	peau	Humain	Sensibilisant

#### **Mutagénicité**

Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 7/12 précédente

### Section 11. Information toxicologique

#### Cancérogénicité

Aucune donnée spécifique.

#### Conclusion/Résumé

: Le IARC classe le TiO2 comme cancérigène 2B suite, en grande partie, à plusieurs études sur les effets de l'inhalation du TiO2 par des animaux dans lesquelles les particules de TiO2 étaient de tailles différentes. Il a été démontré que les particules définies comme "ultrafines" peuvent provoquer le cancer chez les animaux exposés à des concentrations très élevées. Un certain nombre d'autorités ont examiné ces études et d'autres, impliquant l'exposition aux particules ultrafines et en ont conclu que les effets surchargent le système respiratoire des animaux. Les effets observés, selon les scientifiques, ne sont pas dus au TiO2 mais aux niveaux élevés de poussière dans les poumons. En outre, l'effet cancérigène de la poussière de TiO2 sur les travailleurs n'a pas été observé dans plusieurs études épidémiologiques sur plus de 20 000 travailleurs de l'industrie du TiO2 en Europe et aux Etats-Unis, pas plus que d'autres maladies chroniques, y compris d'autres maladies respiratoires, liés à l'exposition à la poussière de TiO2. Par conséquent, nous avons conclu que nos produits ne doivent pas être classés selon la présence de TiO2 dans les produits.

This product contains talc in a polymer matrix. Sanding the cured product may release particles containing talc with the polymer and other components of the matrix into the air. The talc contains less than 1% crystalline silica. Appropriate evaluations of the use of the product should be performed to determine if exposure to talc occurs due to handling and use. If such exposures occur, appropriate precautions must be taken to prevent exposure in excess of the OSHA Permissible Exposure Limit (PEL).

#### **Classification**

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
quartz (SiO2)	-	1	Est un cancérogène humain connu.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée spécifique.

#### <u>Tératogénicité</u>

Aucune donnée spécifique.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucune donnée spécifique.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucune donnée spécifique.

#### Risque d'absorption par aspiration

Aucune donnée spécifique.

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique.

Inhalation Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 8/12 précédente

### Section 11. Information toxicologique

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** Aucune donnée spécifique.

#### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

**Exposition de courte durée** 

**Effets immédiats** Non disponible.

possibles

Effets différés possibles Non disponible.

**Exposition de longue durée** 

**Effets immédiats** Non disponible.

possibles

Effets différés possibles Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Aucune donnée spécifique.

Généralités Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors

d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur leAucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	5830.5 mg/kg

### Section 12. Information sur l'écologie

#### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
reaction product: bisphenol-A- (epichlorhydrin); epoxy resin	CE50 11 mg/l	Plantes aquatiques	72 heures
	CE50 1.8 mg/l	Daphnie	48 heures
	CL50 2 mg/l	Poisson	96 heures
	Chronique NOEC 0.3 mg/l	Daphnie	-

#### Persistance et dégradabilité

### Section 12. Information sur l'écologie

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat		Dosage		Inoculum
reaction product: bisphenol-A- (epichlorhydrin); epoxy resin	OECD 302B 302B Biodégradabilité intrinsèque : essai Zahn- Wellens/EMPA	12 % - 28 jours		-		-
Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatiqu	ie	Photolyse		Biodég	radabilité
reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin	-		-		Non fac	ilement

#### Potentiel bioaccumulatif

Aucune donnée spécifique.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

Non disponible.

Effets nocifs divers

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Considérations lors de l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Classification RCRA** 

Non applicable.

# Section 14. Information relative au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro NU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Nom officiel d'expédition UN	-	-	-	-	-

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 10/12 précédente

# Section 14. Information relative au transport

Classe(s) de danger relatives au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	-	-

Protections spéciales pour l'utilisateur

**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

# Section 15. Information réglementaire

**SIMDUT (Canada)** 

: Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).

**Listes canadiennes** 

INRP canadien
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi

sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

: Aucun des composants n'est répertorié.: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

#### Réglementations Internationales

**Listes internationales** 

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les

composants sont répertoriés ou exclus. **Inventaire du Japon**: Indéterminé.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants

sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les

composants sont répertoriés ou exclus. **Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 11/12 précédente

# Section 16. Renseignements supplémentaires

**Légende des abréviations** ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

NU = Nations Unies

Références

Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

LIMITES DE RESPONSABILITÉ: Les renseignements contenues dans le présent document sont le fruit des recherches et de l'expérience de Brodi. Toutefois, Brodi décline toute responsabilité et n'octroie aucune garantie en ce qui concerne l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. En outre, Brodi ne garantit notamment en aucune manière, que ce soit explicitement ou implicitement, la qualité marchande ou l'adéquation du produit dans le cadre d'une utilisation particulière. Toutes les garanties et les conditions implicites qui peuvent légalement en découler sont ici exclues. Brodi ne garantit en aucune manière à l'acheteur que ses produits sont adaptés dans le cadre de son utilisation particulière. Il relève de la responsabilité exclusive de l'acheteur de déterminer si le produit acheté est adapté à l'utilisation qu'il souhaite en faire. Par ailleurs, Brodi décline toute responsabilité dans le cadre de la sélection de produits adaptés à tout usage particulier de l'acheteur. En aucun cas, la responsabilité de Brodi ne pourra être engagée au titre d'un quelconque dommage immatériel spécial, fortuit ou consécutive.

Date d'édition/Date de révision 2 Juin 2016 Date de publication 2 Fév. 2015. Version 2 12/12 précédente